

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs	9
ALLOCUTIONS	11
1- Le Président du comité d'organisation	13
2- Le chef du Département de Philosophie	17
CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX	21
1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU	23
2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA	37
3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA	51
CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE	73
AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE	75
1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN	77
2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO	93
3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO	111
4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN	133
5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU	151
6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO	167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !, 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU	183
8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?, Agoussi Alphonse MOGUÉ	205
9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique, Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE	221
10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines, Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO	241
11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT, 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou	257
12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal, Mamadou Diouma DIALLO	273
13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine, Ouandé Armand REGNIMA	291
AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION	307
14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire, Koffi Jacques Anderson BOUADOU	309
15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire), Yogblo Armand GROGUHÉ	323
16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture, Kouassi KPANGUI	347
17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0, Antonin Idriss BOSSOTO	369
18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel, Rodrigue Paulin BONANÉ	391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation, 1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN	409
20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote, Djakaridja YÉO	421
21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique, 1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO	441
22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux, Masseniva TRAORÉ	469
23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web, Kouassi Olivier SEY	487
24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique, Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE	507
AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE	525
25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, 1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI	527
26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?, Doforo Emmanuel SORO	547
27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique, Amara SALIFOU	567
28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence, Laurent GANKAMA	583
AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE	599
29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun, Saidou ABOUBAKAR	601
30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux, 1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA	621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde, 1. Soualo BAMBÀ 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO	637
32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30), 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA	651
33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland, Elavagnon Dorothée DOGNON	663
34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux, Kouadio Julien KOUASSI	685
35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain, Florence BOTTI	705
36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux, Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ	721
37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques, 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI	733
AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT	747
38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol, 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO	749
AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE	769
39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité, 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA	771
40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?, Kouadio Victorien EKPO	789
41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître, Bernadette GANSONRE	803

42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle, Yao Francis KOUAMÉ	823
43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale, Titi Eri Aramatou PALE	841
44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive, Koffi KOUASSI	863
45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	878
46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau, Adjoua Marie Jeanne KONAN	891
47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples, Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ	907
AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ	921
48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité, Oliver P. NGUEMA AKWE	923
49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien, Amin Elise KOUADIO	939
50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité, Mohamed CAMARA	955
AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES	969
51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF, Esther Delwendé KONSIMBO	971
52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook, Waliyu KARIMU	987
SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE	1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribuent à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémelé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

Membres :

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplicie
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

USAGES ILLICITES DES RÉSEAUX SOCIAUX : CYBER MENACES, PRATIQUES D'AGENCES DE DÉSINFORMATION ET RISQUES SUR LA DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE

Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE

Université d'HARVARD (États-Unis)

ablendja@yahoo.fr

L'enquête « Story Killers » a montré la participation potentielle d'une agence israélienne de désinformation à la cybercriminalité électorale par le détournement de la technologie des réseaux sociaux. Cette agence crée de faux profils et diffuse la peur à l'avantage de ses clients qui manipulent ainsi les opinions publiques en vue de gagner des élections majeures. De plus en plus de secteurs impliqués dans les élections sont touchés par ces entrepreneurs criminels de la toile. Comme le marketing de produits et l'incitation d'achat, la publicité politique et les stratégies de persuasion et de dissuasion sont attaqués par les agences de désinformation payés au prix fort. À l'évidence, l'Afrique semble désarmée face à de telles agences qui se déploient autour et sur ce continent marqué par un retard important en cyber sécurité. Dès lors, que nous apprend cette facilité qu'ont les agences de la désinformation à manipuler les données des réseaux sociaux à des fins criminelles ? Quelles méthodes seraient mobilisées par les cybercriminels dans cette nouvelle fabrique artificielle du consentement électoral en Afrique ? Quels sont les vecteurs globaux et locaux de ces nouvelles offres de trucage rationnel et planifié des élections et des opinions ? Peut-on y faire face, et comment ?

Mots clés : Agences de désinformation, Cybercriminalité, Élections Africaines, Réseaux sociaux.

Abstract:

The 'Story Killers' investigation recently highlighted the potential participation of an Israeli disinformation agency is playing in electoral cybercrime through the misuse of social media technology. This agency creates fake profiles, manufacture dominant ideas or figures and spread fear to the advantage of clients who thus manipulate public opinion to win major elections. More and more sectors involved in the elections are affected by these criminal web entrepreneurs. Like product marketing and incitement to purchase, political

advertising and persuasion and deterrence strategies are under attack from paid disinformation agencies. Obviously, Africa seems disarmed in the face of such tools which are developing and deployed around and on this continent marked by a significant delay in mastering counter-expertise to neutralize the attacks of these agencies. So what does this ease with which disinformation agencies manipulate social media data for criminal purposes ? What methods are used by cybercriminals in this new economy of the artificial factory of electoral consent in Africa? What are the local and global vectors of this springs and local networks (technical relays and customers) of these new offers of rational and planned rigging of elections and opinions? Can we deal with it, and how?

Keywords : African elections, Cybercriminality, Disinformation Agencies, Social Networks.

Introduction

Cet article émerge d'un contexte marqué par le développement de l'industrie de la cybercriminalité, que l'on peut caractériser comme une forme de capitalisme immoral et délinquant reposant sur l'idée que des systèmes informatiques et de communications institutionnalisées peuvent être pénétrés, déstabilisés et détournés à des fins d'enrichissement ou de manipulation des normes et des institutions démocratiques, conventionnelles et socialisées. Nurse et Bada (2019, p. 1) pensent qu'après avoir été longtemps considérée comme une activité de hackers isolés, la criminalité en ligne « est devenue de plus en plus une activité de groupe, avec des réseaux à travers le monde ». Ces entreprises cybercriminelles s'emparent de nouveaux objets manipulés et détournés pour développer ce capitalisme criminel mondialisé.

Récemment, cette activité de groupe a décidé de se saisir des compétitions électorales des régimes démocratiques comme d'une opportunité inédite d'affaires. La cybercriminalité électorale s'exprime au travers des procédés complexes qui font peser une série de risques inédits sur la sincérité du processus de sélection des élites politiques. L'élection présidentielle américaine de 2016 était à la fois le premier coup d'éclat électoral des cybercriminels et un tournant pour la sécurité informatique des démocraties libérales à l'ère du numérique. Selon D. Fidler (2017, p. 3), l'angoisse de ce cycle électoral américain était que « des

acteurs étrangers pourraient exploiter les cyber-technologies pour falsifier l'inscription des électeurs, accéder aux machines à voter, manipuler le stockage et la transmission des résultats et influencer les résultats des élections ». James B. Comey, ancien directeur du Federal Bureau of Investigation (FBI) a affirmé devant la commission judiciaire du Sénat que la Russie était le principal foyer d'origine de ces cyberattaques, qui ont largement favorisé l'implication des « complotistes » et la diffusion de leurs théories dans la campagne victorieuse de Donald Trump (Berghele, 2017). L'année suivante, les campagnes d'Emmanuel Macron en France et des candidats déplaisant au Kremlin dans les élections générales allemandes étaient les nouvelles cibles de cette ingérence cybercriminelle russe (Stelzenmüller, 2017). Les cybercriminels s'emparent aussi des réseaux sociaux pour détourner l'information ou fabriquer de faux profils qu'ils injectent dans la communication politique et le processus électoral (Gercke, 2017). La cybercriminalité électorale est un facteur de désordre mondial qui heurte la non-ingérence, marque de civilité et de respect dans la société internationale (Trifunovska, 2017). Les entrepreneurs cybercriminels s'emparent des techniques du *marketing* de produits et d'incitation d'achat pour détourner le vote des citoyens au profit de leur clientèle.

Cette contribution porte sur la place stratégique qu'occupent les réseaux sociaux dans le développement de la nouvelle économie de la cybercriminalité électorale. L'analyse s'enracine dans les transformations de la criminalité numérique pour mettre en lumière, à une échelle plus basse, la portée des réseaux sociaux dans les pratiques des agences de désinformation qui détournent les processus électoraux. Ceux-ci sont de nouvelles cibles d'attaques pour des agences de désinformation payées au prix fort par des entrepreneurs économiques et politiques peu scrupuleux. Nous montrerons en première partie comment la cyberattaque électorale a récemment été éclaircie d'un nouveau jour par « Story Killers », du nom de code des projets d'un consortium de journalistes d'investigation qui enquêtent librement, au prix de leurs vies, sur des histoires interdites (« forbidden stories ») (<https://forbiddenstories.org>, consulté le 22 septembre 2023). L'irruption des agences de désinformation fait apparaître trois préoccupations qui seront ici examinées en rapport aux processus africains de démocratisation : quels sont les éventuels points d'impact sur une Afrique à la

cybersécurité précaire ? En quoi l'industrie de la désinformation est-elle un vecteur nouveau de l'insécurité collective ? Comment faire face à cette nouvelle menace sur la sécurité sociétale, qui instrumentalise les réseaux sociaux dans des opérations criminelles ?

1. La « Team Jorge », agence de désinformation mondiale

Cette section explore les conditions de la naissance et la nature du développement d'une agence de désinformation mondiale qui manipule et instrumentalise les données des réseaux sociaux à des fins criminelles, comme dans le cas de la déstabilisation des processus électoraux. Ici, nous reprenons l'essentiel des conclusions d'une enquête publiée le 15 février 2023 et signée de Cécile Andrzejewski (<https://forbiddenstories.org/story-killers/team-jorge-disinformation/>, consulté le 22 septembre 2023), qui a poursuivi avec ses collègues le travail de la journaliste indienne Gauri Lankesh, tuée par balles à 55 ans au pied de son immeuble de résidence à Bangalore au Karnataka (Inde) le 5 septembre 2017. Pour rappel, Lankesh enquêtait sur la désinformation et les « usines à mensonges ». Après sa mort, des journalistes d'investigation réunis au sein du collectif « Forbidden Stories » ont révélé qu'une agence israélienne ultrasecrète réalisait un gigantesque travail de manipulation à l'échelle mondiale en fabriquant des fausses informations pour le compte de ses clients déterminés à influencer des élections.

Dans sa généalogie, la « Team Jorge » est une excroissance de Cambridge Analytica (CA), du nom de cette société britannique qui a fait scandale en 2018 en manipulant les données de plus de 87 millions d'abonnés *Facebook* à leur insu et à des fins de ciblage politique. CA a commencé à exploiter ces données en 2014 et développé une plateforme logicielle du nom de « Ripon » via AggregatelQ pour influencer des votes à l'avantage d'entrepreneurs politiques ayant sollicité ses services (Rehman, 2019, p. 1-11). La « Team Jorge » suit le même parcours et se définit comme une entreprise de désinformation mondiale, travaillant notamment sur le vol des élections par des usages criminels du cyberespace et spécialement des réseaux sociaux. La « Team Jorge » est sans morale ni scrupules et poursuit les mêmes objectifs que CA, qui fut impliqué dans la manipulation de nombreuses élections, « contribuant à la victoire de Donald Trump en 2016 aux États-Unis et

au vote en faveur du *Brexit* en Angleterre » (C. Andrzejewski, « Team Jorge » : au cœur d'une machine de désinformation mondiale », Op. cit.). Mais cette filiation serait encore plus directe : Jorge est probablement le chef de file de ces *hackers* israéliens aux méthodes brutales, sous-traitants de CA en 2018 qui débarquaient « dans les locaux de l'entreprise avec des clés USB chargées de mails d'hommes politiques piratés » (Ibidem).

En clair, les agences de désinformation constituent « une industrie usant de toutes les armes à sa disposition pour manipuler les médias et l'opinion publique, aux dépens de l'information et de la démocratie » (Ibidem). Dans le cas précis de la cybercriminalité électorale, l'Afrique est mal partie. Deux facteurs conjoncturels clés qui confinent à l'inquiétude seront ici décryptés : d'une part, l'interaction irréductible entre cybersécurité et cybercriminalité, qui est pour l'instant défavorable aux institutions africaines de contrôle du cyberspace. D'autre part, les points d'impacts ou d'appui éventuels de la cybercriminalité électorale, dont l'inventaire et la cartographie dessinent un continent-passoire.

2. Cybersécurité et cybercriminalité en Afrique

Le cyberspace ne se confine plus au virtuel et s'ouvre à « une nouvelle forme de conflictualité qui va de l'espionnage à l'appui des opérations militaires conventionnelles en passant par les opérations d'influence » (Germain et Massart 2017, p. 45). Cette section montre la forte corrélation entre cybercriminalité et cybersécurité et en fait un facteur-clé de la pénétration africaine de ces évolutions malveillantes du cyberspace.

2.1. Régime de cybersécurité en Afrique

En système d'information, la cybersécurité est le métier de ceux qui trouvent des solutions techniques pour contrer les cyberattaques lancées pour « obtenir un accès non autorisé à des systèmes informatiques, interrompre des opérations d'entreprise, modifier, manipuler ou voler des données, réaliser de l'espionnage industriel, extorquer de l'argent aux victimes » (Onelogin.com). À ce titre, la cybersécurité consiste en une série d'actions de protection et de sécurisation de la navigation dans le cyberspace, pensées et implémentées par les experts informatiques pour contrer la montée en puissance de la

cybercriminalité. Selon L. Yang et al (2019, p. 1), la cybersécurité travaille contre les attaques cybercriminelles et vise « à protéger les infrastructures informatiques et de réseau, les systèmes d'exploitation, les programmes logiciels exécutés sur les infrastructures, et toutes les données stockées ou transmises par l'intermédiaire des infrastructures ». La problématique africaine de la cybersécurité se pose en termes de voies et moyens pour établir et relever le niveau de sécurité des systèmes informatiques existants et concevoir ceux à prévoir pour travailler derrière ces actions en réseaux que sont la prise de décision politique et entrepreneuriale ou les processus de connexion et de communication à distance. Ces actions impliquent la circulation des données sensibles qui peuvent, à chaque instant, intéresser les cybercriminels. La cybersécurité implique aussi la fabrication des moyens politiques et techniques offensifs, notamment pour authentifier l'information lorsque des cybercriminels inondent les réseaux sociaux et numériques de data d'origine douteuse, et sévir contre ces entrepreneurs criminels.

Sur ces différentes exigences aux enjeux à la fois techniques, stratégiques et politiques, l'Afrique est à la traîne. À l'échelle du continent, la cybersécurité est précaire, au moment où ce segment devient une lame de fond de l'action politique africaine. Certes, un début de solutions panafricaines de la cybersécurité existe. Des cadres institutionnels favorisant le développement de la cybersécurité ont ainsi été créés au niveau de l'Union africaine (UA) suite à la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 actée par les Chefs d'État et de gouvernements, alors réunis en Lybie pour créer l'UA. Pour concrétiser cette volonté de pourvoir le continent d'« un dispositif habile à gérer les défis politiques et socioéconomiques du nouveau millénaire », des sommets successifs des Chefs d'État (Lusaka 2001, Durban 2002) ont inscrit à l'objectif douzième de l'Acte constitutif de l'UA la coordination et l'harmonisation des politiques régionales en vue de l'Union. Les technologies de l'information (TI) font partie des nombreux secteurs concernés par cette décision. Allant encore plus loin, un Cadre de référence en matière de télécommunications et de TI pourvu des orientations d'harmonisation clairement formalisées a été adopté en 2008 par la Conférence des Ministres de l'UA en charge de ces domaines : « Promis comme une « plateforme catalytique, le document prescrit l'élaboration de « lignes directrices de politique et de

réglementation » en tant que stratégie normative nécessaire à l'émergence d'un environnement ouvert à l'investissement et « au développement durable » des marchés africains des TI » (Kablan et al., 2016, p. 267).

La Déclaration Oliver Tambo de 2009 proclame le recours à l'instrument conventionnel et recommande au Secrétariat de l'UA de soumettre à l'attention des États membres de l'UA et au plus tard en 2012 « une convention sur la législation en ligne basée sur les besoins du continent et qui respecte les critères juridiques et mesures de réglementation requis pour les transactions électroniques, la sécurité numérique et la protection des données personnelles » (cité par Kablan et al, 2016, p. 267). Au début des années 2010, le « Projet de Convention de l'Union africaine sur la confiance et la sécurité dans le cyberspace » a été élaborée, conjointement par la Commission de l'UA et la Commission pour l'Afrique des Nations Unies (CEA). La Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des 26 et 27 juin 2014 décidait au cours de la 23^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'UA tenue à Malabo d'adopter ce projet et d'en faire une convention ouverte officiellement à la ratification, sous le nom de « Convention de l'UA du 27 juin 2014 » (Kablan et al., 2016, p. 267).

En dépit de cette volonté affichée de construire un dispositif panafricain de cybersécurité, des contraintes cumulées dans la réalité continuent de faire de ce domaine le parent pauvre des stratégies proactives du continent. La première des contraintes est cette Convention du 27 juin 2014 elle-même, qui n'est toujours pas entrée en vigueur, faute du « nombre requis de ratifications » (Hlomani et Ncube, 2023, p. 4). Cela est d'autant plus dommageable que

La Convention de Malabo est le seul instrument juridique continental actuel qui se concentre sur la protection des données personnelles et la cybersécurité. Elle est pertinente pour la gouvernance des données dans la mesure où elle se rapporte à ces deux aspects, qui font partie intégrante de la gouvernance des données (Hlomani, Ncube, 2023, p. 20-21).

En outre, les pays africains semblent se détourner de la cybersécurité au profit de la seule protection des données personnelles sur un modèle importé. En effet, environ 24 des 55 États africains sont sous réglementation, encouragés par la promulgation du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), « qui a été adopté en 2016 et qui est très influente en raison

de sa réglementation des flux des données transfrontalières, et qui a eu un impact sur un certain nombre de modèles de protection de données à l'échelle mondiale » (Hlomani et Ncube, 2023, p. 2). Si des efforts sont en cours au sein des États et des organisations sous régionales et panafricaines pour améliorer la protection des données, on doit constater la précarité du régime cybersécuritaire africain, tant en matière d'infrastructures de surveillance que de la protection des données. La faiblesse de ces moyens technicoinstitutionnels de contrôle du cyberspace explique très largement la forte pénétration de la cybercriminalité sur le continent africain.

2.2. Typologie et explosion de la cybercriminalité en Afrique

Pour les experts, le phénomène mondial de la cybercriminalité est accentué en Afrique par la fracture numérique :

« L'hypo connexion » des régions du Sud et l'ignorance des usagers vont de pair avec l'absence d'un dispositif approprié de lutte contre la cybercriminalité et transforme les États en paradis pénal pour les cyber délinquants qui y trouvent des proies faciles et l'utilisent comme base de travail pour porter atteinte aux réseaux internationaux (Cissé, 2010, p. 4).

D'autres facteurs aggravants de nature beaucoup plus conjoncturelle et globale contribuent à l'essor de la cyberdélinquance en Afrique. Le premier de ces facteurs est le développement récent des relations à distance, avec des structures de contrôle qui n'ont pas toujours eu les moyens de suivre. Stephen Kavanagh, Directeur exécutif des services policiers de cette organisation à INTERPOL a noté que la cybercriminalité a été exacerbée « par la « carence » en cybercapacités des services chargés de l'application de la loi au sein des différentes régions et entre celles-ci. Cette carence est un facteur clé de facilitation des opportunités, des infrastructures et des réseaux criminels » (Interpol, 2021, p. 3). À sa suite, Tarek A. Sharif, le Directeur exécutif d'AFRIPOL, ajoute d'autres facteurs spécifiques, dont le premier est la jeunesse de la population africaine. En effet, en 2020, plus de 60% d'Africains avaient moins de 25 ans : « Ce facteur génère une forte croissance dans l'utilisation des nouvelles technologies (...) Sur ce continent jeune, chaque défi économique est relevé par une solution innovante qui, malheureusement, frôle parfois les limites de la légalité » (Interpol, 2021, p. 3). Le second groupe de facteurs est

constitué des effets de la pandémie de la Covid19 : « Les destructions d'emplois dues à la pandémie et l'anémie de la croissance économique ont ouvert la voie à de nouvelles opportunités pour les organisations criminelles » (Interpol, 2021, p. 4). Le troisième facteur est le sous-développement du secteur bancaire : « le faible nombre d'installations bancaires à la disposition des populations africaines a favorisé l'émergence de nouveaux services financiers comme la banque mobile, mais aussi la résurgence de nouvelles formes d'escroquerie liées à ces nouvelles technologies » (Interpol, 2021, p. 4).

Sur la typologie de la cybercriminalité qui pèse sur l'Afrique, le rapport d'Interpol identifie cinq groupes de menaces prééminentes : les escroqueries en ligne, les extorsions en ligne, les escroqueries aux faux ordres de virement, les rançongiciels et les Botnets. Selon Interpol (2021), les escroqueries en ligne représentent la cybermenace la plus fréquemment signalée et la plus pressante dans la région. Cette menace cible et exploite les peurs, les insécurités et les vulnérabilités des victimes en recourant aux hameçonnages, aux campagnes d'envoi massif de messages électroniques et à l'ingénierie sociale. Les pays membres ont signalé « une hausse accentuée du nombre d'escroqueries bancaires en ligne, et notamment de cas de fraude bancaire et de fraude à la carte de crédit » (p. 7). Ce type de cybercriminalité « cible les particuliers, soit en alléguant de la détention d'images sexuellement compromettantes, soit par des campagnes de chantage direct » (Interpol, 2021, p. 7). Dans ce cas précis, « la transformation numérique de la société – en particulier au sein de la région africaine – a créé de nouveaux vecteurs d'attaque pour les malfaiteurs pour à la fois brouiller leur identité et cibler de nouvelles victimes » (Interpol 2021, p.7). Dans ce sillage, les escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI) sont une menace forte à laquelle sont vulnérables « les entreprises et les organisations qui dépendent lourdement des transactions par virement (...) la pandémie de COVID-19 a favorisé cette forme de cybercriminalité » (Interpol, 2021, p. 7). Quant aux rançongiciels, il s'agit d'une cybermenace récente. Selon Interpol, en 2020, « plus de 61 % des entreprises de la région auraient subi des attaques par rançongiciel. Ces attaques ont ciblé les infrastructures essentielles de certains pays africains, notamment dans le secteur de la santé et le secteur maritime » (Interpol, 2021, p. 7). Enfin, « Les botnets sont des réseaux de machines

infectées utilisées pour automatiser des campagnes à grande échelle comme des attaques par déni de service distribué (DDoS), des campagnes d'hameçonnage, etc. » (Interpol, 2021, p. 7).

Un expert africain cité par la journaliste digitale Christelle Houetto a récemment indiqué que toutes les formes de cyberattaques ont explosé sur le continent africain : l'année 2022 « a été mouvementée par différents types d'attaques cyber, des ransomwares, le botnet en passant par le piratage des systèmes numériques, la compromission de messagerie professionnelle, l'extorsion numérique ». (C. Houetto, 2023, <https://en.cybersecuritymag.africa.com>, consulté le 30 octobre 2023). La nouveauté est que les grandes organisations sont de plus en plus les cibles de ces attaques criminelles, avec un bilan plutôt inquiétant : « Le nombre de cybermenaces ciblant les organisations en Afrique est plus élevé que dans le reste du monde. Environ 1848 attaques par semaine ciblant une organisation en Afrique, contre 1164 dans le monde » (Ibidem).

3. La question africaine de la cybercriminalité électorale

Ces figures d'assauts des cybercriminels sur les institutions, les organisations africaines et les citoyens ordinaires du continent sont un nouveau niveau de développement de l'économie numérique du crime. L'agenda économique et stratégique des agences de désinformation décuplera les sites de nuisance des cybercriminels contre les institutions africaines. Quels sont les enjeux et les vecteurs de la cybercriminalité électorale qui menace l'Afrique ?

3.1. Faible résistance et hypothèse du coup d'État électronique

L'hypothèse d'une faible capacité de résistance des systèmes informatiques et des réseaux sociaux africains aux assauts cybercriminels est réaliste. Au vu des moyens sophistiqués des agences de désinformation et de la haute qualité de leurs ressources humaines, il est même quasi-certain qu'en l'état actuel de la sécurité informatique et des réseaux sociaux en Afrique, les organisations africaines feraient peu le poids en cas d'agression. Toute attaque cybercriminelle d'envergure sur les processus électoraux majeurs des pays du continent débouchera

probablement sur une crise majeure de la sécurité informatique dans ces États. L'acteur cybercriminel est un passager clandestin qui perturbe gravement le système électoral et exige une analyse conjoncturelle et prospective des points d'impacts de ce facteur X sur la plupart des démocraties africaines. Les analystes ont en effet tort de se focaliser uniquement sur les coups d'État militaires, orchestrés ou non suite à des coups d'État électoraux, dont la sociogenèse reste à faire pour cerner les racines locales de certains régimes perpétuels en démocraties africaines de l'après-guerre froide. Mais l'irruption de l'acteur cybercriminel pose un tout autre problème aux sciences sociales africanistes : elle élargit le spectre et la liste des risques et menaces qui pèsent sur les régimes politiques africains. Dans les scrutins africains majeurs, l'accès illicite de ces agences de désinformation aux ressources techno-légales est un péril d'un nouveau genre. Désormais, il faut prendre au sérieux la possibilité d'un coup d'État électronique, orchestré et mené par une maîtrise fine de l'outil technologique, alors détourné et criminalisé via des plateformes numériques et des réseaux sociaux (fabrication des faux profils et diffusion des *fake news*). Des manœuvres illicites sur les termes et les outils de l'élection, avec quelques complicités internes, rendraient l'hypothèse d'un coup d'État électronique falsifiable.

L'un des facteurs à la fois de constitution et d'accélération d'un tel scénario criminel est interne et culturel. Il s'agit de la tentation tacticienne de certaines élites africaines, candidates ou non aux compétitions politiques, de recourir à la force et à la puissance technologique de ces outils de l'économie transnationale du crime numérique pour perturber sérieusement et à leur avantage des processus électoraux qui leur seraient autrement défavorables. Ce recours, qui amène à faire des usages détournés et illicites des réseaux sociaux, est d'autant plus dangereux que la cybercriminalité électorale n'impacte pas que les processus de sélection des gouvernants : elle sème le doute dans les esprits quant à la capacité des institutions publiques à tenir face aux agressions cybercriminelles. Pire, la cybercriminalité électorale menace lourdement la sécurité collective en contribuant directement aux émeutes et aux désordres postélectoraux. Les agences de désinformation sont des fauteurs de guerre sur tablette et claviers. Comme pour toutes les guerres de pouvoir, leurs victimes ne sont pas digitales : en fabriquant de faux leaders élus plébiscités par des faux sondages, en brassant

de faux profils sur les réseaux sociaux, les agences de désinformation fournissent du combustible pour de nouvelles crises postélectorales meurtrières en Afrique. Ces stratagèmes cybercriminels pourraient parvenir au même bilan ensanglanté des mercenaires et autres seigneurs de guerre dictant la loi des *kalachnikovs* durant des décennies en Afrique (Testot, 2008).

On sait désormais que l'ampleur des domaines illicitement touchés par les cyberattaques est considérable et va des systèmes sécurisés et sensibles aux interactions sociales et techniques ordinaires (Sudres, 2017). Agissant par-delà le contexte global dominé, d'une part, par les rivalités entre les États et divers acteurs criminels du cyberspace (Boulanger, 2014) et, d'autre part, des enjeux de domination et de puissance à l'échelle locale et globale (Arpagian, 2018), la cybercriminalité électorale orchestre un trouble sociétal qui menace la survie des sociétés africaines. L'absence de l'Afrique de ces tensions créatrices du monde de demain l'expose aux affres de cette « nation technologique » qu'est le cybercrime (Bochoidze, 2017). En s'emparant des processus électoraux africains, les agences de désinformation affectent au cœur la démocratisation, déjouant la solidité de cette institution démocratique que sont les élections.

3.2. Vecteurs de la cybercriminalité électorale en Afrique

La probabilité du risque d'une pénétration africaine de la cybercriminalité électorale repose sur deux groupes de vecteurs, internes et externes. Dans cette sous-section, les vecteurs externes seront analysés comme globaux, les vecteurs internes étant considérés comme locaux. Les vecteurs globaux sont issus de la nature et du fonctionnement du cyberspace lui-même. Au moins trois éléments étroitement imbriqués figurent au compte de ce groupe de vecteurs. En premier lieu, la formation et la disponibilité d'un groupe stratégique composé d'initiés et de plusieurs réseaux d'intervenants techniques du cyberspace ayant travaillé comme ingénieurs ou consultants dans des agences de la désinformation ou dans l'ingénierie de la cybersécurité. La naissance de « Team Jorge », dont des cadres ont été des sous-traitants chez Cambridge Analytica à la fin des années 1990, manifeste ce type d'évolutions observées dans ce groupe stratégique pour créer des agences de la désinformation. Sans devenir la norme, la montée en grade des consultants pourrait conduire à la création de plus en plus de PME

du cybercrime électoral, qui vont s'organiser pour agir en réseau de sous-traitance en cascade, conquérir de nouveaux marchés cybercriminels, ou tirer des coûts vers le bas afin d'inciter de nouvelles commandes. En second lieu, il est nécessaire pour ces agences de désinformation de reconvertir des agents de la sécurité du Web aux emplois de l'économie numérique criminelle, ainsi présentés comme plus stimulants ou plus lucratifs. Ce basculement dans l'économie de la cybercriminalité électorale concernerait une foule de professionnels du cyberspace : agents mis sur la touche, en fin de contrat ou retraités, militaires et policiers ou autres ingénieurs civils et juristes expérimentés ou en fin de carrière, et qui connaissent les rouages de la cybersécurité pour y avoir travaillé ou pour en être des spécialistes de divers domaines ou niveaux. La cybercriminalité électorale ne recruterait donc jamais loin des milieux de la cybersécurité. En troisième lieu, la cybercriminalité électorale apparaît au moment où l'Intelligence Artificielle (IA) augmente les chances opérationnelles de la cybercriminalité en même temps que l'inquiétude sur l'avenir de la cybersécurité institutionnelle en Afrique. Les deepfakes et le clonage vocal sont des méthodes assistées par l'IA qui révolutionnent l'ingénierie sociale et alertent « sur la diffusion à large échelle de solutions d'IA générative comme ChatGPT qui menacent de démocratiser le cybercrime et de saper toute confiance, voire d'exacerber l'instabilité politique » (SoSafe, 2023, <https://sosafe-awareness.com>, consulté le 19 novembre 2023).

Les vecteurs locaux émergent de l'économie politique et numérique africaine, soumise à des caractéristiques particulières. Le premier de ces vecteurs est la ruée des Africains vers Internet : avec 500 millions d'internautes (soit 38% de sa population), l'Afrique est la première région connectée du monde. Faute de bancarisation, la population est consommatrice des services financiers en ligne, via les applications sur téléphones connectés : « Cette situation induit une menace future non négligeable, avec la montée en puissance des applications malveillantes exploitant les vulnérabilités croissantes des appareils mobiles » (Interpol 2021, p. 8). Le second vecteur est l'absence d'infrastructures numériques fiables. Celles qui existent ne sont pas intégrées aux infrastructures publiques, bancaires et commerciales : « 90 % des entreprises africaines n'utilisent pas les protocoles de cybersécurité nécessaires. Sans ces derniers,

les acteurs des menaces exploitent sans peine les vulnérabilités croissantes en inventant de nouveaux vecteurs de cyberattaques » (Interpol, 2021, p. 8). Les incidences locales de la pandémie de la COVID19 sont le troisième vecteur. Le système de santé sud-africain a été attaqué et le continent « a vu la croissance de l'écosystème de la cybercriminalité, avec une fracture numérique persistante et des vulnérabilités de cybersécurité croissantes dans toute la région » (Interpol, 2021, p. 9). Enfin, « la transformation numérique accrue » du continent « facilite l'émergence de nouveaux vecteurs d'attaque et de nouvelles opportunités pour les cybermalfaiteurs » (Interpol, 2021, p. 9).

3.3. Désorganisation des élections démocratiques africaines

La cybercriminalité électorale pourrait pénétrer l'Afrique en s'appuyant sur tous ces vecteurs. Ici, nous rappelons et discutons quelques solutions récemment présentées pour la cybersécurisation des élections majeures (présidentielles et législatives) (C. Houeto, 18 septembre 2023, in <https://en.cybersecuritymag.africa>, consulté le 10 novembre 2023). La clé de la cybersécurité du processus électoral serait « le respect du « *Privacy by design* », et le « *Security by design* » qui implique de suivre les bonnes pratiques et l'état de l'art tout au long du développement des solutions et des processus » (C. Houetto, 18 septembre 2023, op.cit, consulté le 10 novembre 2023). Cette journaliste digitale recense quatre enjeux du numérique électoral qui intéressent les cybercriminels et sur lesquelles concentrer la cybersécurité : disponibilité, intégrité, authentification, confidentialité. Selon elle, ces quatre enjeux sont « combinés et indissociables ». Pris ensemble, « ils participent à établir et garantir la confiance dans les résultats » (C. Houetto, 18 septembre 2023, Op. cit., consulté le 10 novembre 2023).

Néanmoins, notons que pour de telles élections majeures, l'irruption des agences de désinformation fait changer de dimension aux enjeux du numérique électoral. Cette irruption booste ces « occasions d'altérer les résultats » et installe une industrie de la falsification électorale, avec des moyens à la fois violents et colossaux pour torpiller les règles établies et les résultats attendus. À la différence des hackers qui agissent de manière sporadique et ciblée, les agences de désinformation déploient des paradigmes entiers pour s'emparer du

processus électoral, cloner des informations et inventer des *deep fakes* qui stimulent ou font douter l'électorat sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels. Au-delà de ce que décrit Christelle Houeto, la cybercriminalité électorale ratisse large et incorpore une série d'actions rationnelles et planifiées à des fins de déstabiliser voire de renverser l'ordre établi et les prédictions technico-institutionnelles.

Conclusion

Le projet de cet article était d'analyser la cybercriminalité électorale comme une forme d'usage criminel des réseaux sociaux, avec des risques majeurs pour l'Afrique en cours de démocratisation. La première partie de l'article a situé le contexte de l'étude en présentant l'émergence et l'agenda d'une agence de désinformation : la « Team Jorge », récemment approchée par les journalistes d'investigation du consortium « Stories killers » qui se sont présentés comme des clients demandeurs de *fake news* et de faux profils sur les réseaux sociaux au profit d'un prétendu candidat à une élection présidentielle dans un pays africain francophone. La deuxième partie a présenté l'état des lieux de la cybercriminalité et de la cybersécurité sur le continent africain. La troisième partie a montré les points de dégâts que les entreprises du profil de « Team Jorge » peuvent causer sur les processus électoraux et les élections africaines. Les enjeux vitaux de la cybercriminalité électorale en Afrique nous amènent à formuler quelques recommandations en prévision des rudes batailles qui attendent les institutions nationales et panafricaines dans les années à venir. Six actions concrètes sont requises pour contrer ce nouveau terrorisme technologique qui menace la survie même des organisations et des institutions :

1) Sortir du mythe de la souveraineté numérique pour régionaliser, voire communautariser le traitement africain de la question du cyberspace. Pour cela même, il faut accélérer la ratification de la Convention de Malabo et mettre en place d'autres outils qui relaient les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

2) Faire un état des lieux global des faiblesses techniques des systèmes nationaux et régionaux de défense digitale pour se mettre aux standards internationaux.

3) Faire dialoguer les divers acteurs de la cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité. Dans ce dialogue, les spécialistes du droit et de la sociologie numérique apprendront des ingénieurs et des experts de la cybercriminalité, et inversement. Au bout de ces échanges, une charte commune de défense et de protection du cyberspace africain contre les cybercriminels peut être élaborée en vue d'une application immédiate et de la mise en place des normes politiques communes pour la sécurité en réseau en Afrique.

4) Criminaliser plus sévèrement la cybercriminalité électorale dont les conséquences ultimes peuvent détruire la paix sociale et saborder les institutions africaines démocratiques. À ce titre, les candidats aux élections confondus de recourir aux agences de désinformation ou à leurs seules méthodes doivent être passibles de la peine maximale dans le cadre d'une nouvelle législation répressive applicable à l'échelle des communautés régionales (CR).

5) Éduquer le citoyen africain à la cybervigilance et à la détection des agissements de la cybercriminalité électorale. Ceci permettrait d'avoir des comportements adaptés devant les fausses informations en circulation, et des précautions pour dénoncer les partisans des méthodes cybercriminelles.

6) Mettre la cybercriminalité électorale à l'agenda de la diplomatie des pays membres de l'Union africaine pour exiger des États hébergeant les agences de désinformation de les fermer ou tout au moins de coopérer à toute initiative répressive de leurs victimes africaines.

Références bibliographiques

ANDRZEJEWSKI Cécile, 2023, « « Team Jorge »+ : au cœur d'une machine de désinformation mondiale », in <https://forbiddenstories.org/story-killers/teamjorge-disinformation/>, consulté le 22 septembre 2023.

ALBADER Fatemah, 2022, « Le rôle central du droit international des droits de l'homme dans la lutte contre la cybercriminalité : dans le cadre d'un traité mondial sur la cybercriminalité (soutenu par l'ONU) », in *Vand. J. Transnat'l L.* 55, Nashville, p. 1117.

BERGHEL Hal, 2017, « Oh, quelle toile enchevêtrée : piratage russe, fausses nouvelles et élection présidentielle américaine de 2016 », in *Computer*, 50 (9), Las Vegas, p. 87-91.

BOCHOIDZE, Nino, 2020. « La cybercriminalité électorale : essence et forme de base », in *Revue scientifique et pratique de cybersécurité*, Tbilissi, Géorgie.

BOULANGER Philippe, 2014, « Le cyberspace, nouvel espace de rivalités », in *Géopolitique des médias. Acteurs, rivalités et conflits*, Paris, Armand Colin, p. 263-294.

CISSÉ Abdoullah, 2010, « Exploration sur la cybercriminalité et la sécurité en Afrique : état des lieux et priorités de recherche », in *Atelier de restitution, Dakar, Sénégal, 29-30 novembre 2010*, Dakar, édition du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

FIDLER David P., 2017, « Transforming Election Cybersecurity », in *Articles by Maurer Faculty.* 2547, in <https://www.repository.law.indiana.edu/facpub/2547>.

GERCKE Marco, 2017, « Hacking an Election », in *Computer Law Review International* 18.5, Verlag Dr. Otto Schmidt, p. 129-134.

GERMAIN Grégoire, MASSART Paul, 2017, « Souveraineté numérique », in *Études*, 2017/10 (Octobre), p. 45-58.

HLOMANI Hanani, NCUBE Caroline B., 2023, « Réglementation des Données en Afrique : Libre Circulation des Données, Régimes des Données ouvertes et cyber-Sécurité », in *CRÉA Document de travail DG-004, Consortium pour la Recherche économique en Afrique*, Nairobi.

HOUETTO Christelle, « Cybersécurité en Afrique en 2023 : des prédictions de plus en plus inquiétantes », in *Africa Security Magazine*,

article du 20 février 2023, in <https://en.cybersecuritymag.africa.com>, consulté le 30 octobre 2023.

HOUETO Christelle, « Les élections présidentielles ou législatives en Afrique : quelles sont les implications du cyber ? », article du 18 septembre 2023, in <https://en.cybersecuritymag.africa>, consulté le 10 novembre 2023.

KABLAN Serge, OULAI Arthur, YAYA Mouhamadou Sanni, 2016, « Convention de l'Union africaine sur la Cybersécurité : Plaidoyer pour un Dépassement des Traditions », in HeinOnline, *Int'l Bus. LJ* : 267.

LAM Christina, 2018, « A slap on the wrist: Combatting Russia's cyberattack on the 2016 US presidential election », in *BCL Rev.* 59, Boston, p. 2167.

LIME La, 2022, « Priorités en matière de sécurité du cyberspace pour les acteurs de la sécurité nationale en Afrique : programme d'étude virtuel », in ACSS : *Africa Center for Strategic Studies*, United States of America, <https://policycommons.net/artifacts/3764306/priorites-en-matiere-de-securite-du-cyberspace-pour-les-acteurs-de-la-securite-nationale-en-afrique-programme-detudes-virtuel/4569855/> on 17 Jan 2024, CID: 20.500.12592/2ssrd4.

MCMAHON Richard, BRESSLER Martin S., BRESSLER Linda, 2016, « La nouvelle cybercriminalité mondiale exige des cyberpoliciers de haute technologie », in *J. Éthique juridique et réglementation*, Isses, HeinOnline, 19, 26.

NURSE Jason RC, BADA Maria, 2019, « The group element of cybercrime: Types, dynamics, and criminal operations », in *arXiv preprint arXiv:1901.01914*.

ONELOGIN.COM, « Qu'est-ce que la cybersécurité et pourquoi est-elle nécessaire ? Comprendre la cybersécurité et les cyberattaques », disponible sur [Onelogin.com](https://onelogin.com), consulté le 25 octobre 2023.

POE Larry, 2021, « La cybercriminalité à l'ère de la transformation numérique, de la montée du nationalisme et de la disparition de la gouvernance mondiale », in Roycroft, M., Brine, L. (eds) *Modern Police Leadership*, Palgrave, Macmillan, p. 109-126.

REHMAN Ikhlaq, 2019, « Facebook-Cambridge Analytica data harvesting : What you need to know », in *Library Philosophy and Practice* (e-journal), University of Nebraska - Lincoln p. 1-11.

SOSAFE, « Rapport tendances Cyber 2023, Cybercriminalité », in <https://sosafe-awareness.com>, consulté le 19 novembre 2023.

SUDRES Arnaud, 2017, « Cyberspace et dimension stratégique de la force informatique », *Stratégique*, 2017/4 (N° 117), p. 65-82, in DOI : 10.3917/strat.117.0065, in <https://www.cairn.info/revue-strategique-2017-4-page-65.htm>.

STELZENMÜLLER, Constanze, 2017, « Testimony to the US Senate Committee on Intelligence: The Impact of Russian interference on Germany's 2017 Elections », in <https://www.brookings.edu/testimonies/the-impact-of-russian-interference-on-germanys2017-elections>.

TESTOT Laurent, 2008, « Afrique : des mercenaires aux seigneurs de guerre. », in *Sciences humaines*, 197.10, Auxerre, p. 15-15.

TRIFUNOVSKA Snezana, 2017, « The Principle of Non-Interference and Cyber Operations », in *Hungarian YB Int'l L. & Eur. L.* Den Haag : Eleven International éditeur, Annuaire hongrois de droit international et européen, p. 131.

YANG Longzhi et al., 2019, « Towards big data governance in cybersecurity », in *Data-Enabled Discovery and Applications*, 3, Springer, p. 1-12.